



Cagnotte, le 25 juillet 2018

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Monsieur Jean Joseph Marmande
Commissaire enquêteur
Mairie - 237 avenue Auguste Duhau
40180 Bénésse-les-Dax

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique préalable à un permis de construire pour la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Bénésse-les-Dax

Etude d'impact (307 pages) : ECTARE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes à propos de ce projet qui, une fois n'est pas coutume, vise non pas un espace naturel, mais un espace qui a été fortement perturbé par des activités de carrières. A priori ce projet correspond bien au souhait exprimé de longue date (février 2009 : 5 pages, ci-après) de ne voir se développer des unités de production photovoltaïques que sur des espaces anthropisés.

La présentation du dossier a été appréciée : d'abord le résumé non technique qui permet de comprendre la démarche du porteur de projet, ensuite les études détaillées dans lesquelles se trouvent presque toujours les réponses aux questions suscitées par la lecture du résumé. Les cartographies et les jeux de photos (y compris les photomontages) permettent de comprendre les diverses situations, même pour une personne qui ne connaît pas le site. Les explications sont claires et nous avons apprécié par exemple l'exposé sur les problèmes susceptibles d'être posés par les installations (ondes électromagnétiques, rayonnements, miroitements...)

Eléments en faveur du projet selon la SEPANSO :

- Secteur éloigné des habitations.
- Surface limitée à la zone la plus pauvre en biodiversité et évitant les habitats naturels et semi-naturels les plus importants.
- Un espace minéral qui a longtemps défiguré le paysage jusqu'à une reconquête progressive d'espèces végétales (parmi les lesquelles malheureusement les gynérium, plus connus sous l'appellation « *herbes de la pampa* ») ; le développement d'une haie à plusieurs étages permettra de masquer les panneaux et ainsi au paysage de retrouver un aspect verdoyant.

- Une source de contamination des espaces naturels environnants (la nécessité de lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes est un point non négligeable à mettre à l'actif du porteur de projet).
- Un poste de livraison à l'entrée du site et un poste source à 700 mètres seulement (donc peu de pertes en ligne)

Nota Bene : nous avons apprécié que le rédacteur de l'étude ne considère pas l'enquête publique comme une simple formalité. « Dans le cas où le projet se réaliserait ... » (page 25)

Zones d'ombre du projet selon la SEPANSO :

- Technologie cristalline : ce terme utilisé dans le résumé est vague et dans l'étude technique (page 159) nous ne savons pas si le porteur du projet choisira la technologie monocristalline ou polycristalline. Nous aurions également connaître la filière d'approvisionnement du porteur de projet (France, Allemagne, Asie ?). Nous rappelons que la SEPANSO est défavorable à la technologique tellurure de cadmium.
- Raccordement sous voirie publique : qui assumera la charge financière des travaux ?
- Système de coupure générale : le porteur de projet ne justifie pas ce choix. Or l'incendie qui a sinistré le site de Sainte-Hélène nous inquiète beaucoup, d'autant plus qu'on n'en sait fort peu sur cet accident.
- Haie : il est fait référence aux haies à trois étages, or les espèces citées ne correspondent qu'aux deux étages bas. La SEPANSO fait observer qu'il serait judicieux d'ajouter à cette liste des espèces à feuilles persistantes (houx, genévrier, pin...)
- Nettoyage des panneaux (page 166) : le porteur du projet pense qu'il n'y aura pas besoin de nettoyage. Or j'habite à Cagnotte et je nettoie mes panneaux solaires deux à trois fois par an (retombées de poussières d'Afrique !)
- Observations de terrain (page 289) : cinq observations ont été réalisées, ce qui est bien, mais il n'y a pas eu d'observation en période d'hivernage d'espèces migratrices, ce qui est dommage puisqu'il y a des zones humides.

Observations complémentaires de la SEPANSO :

L'étude expose le processus de démantèlement et indique les points de collecte. La SEPANSO souligne que le premier site français de recyclage des panneaux (silicium cristallin) est opérationnel depuis quelques semaines : Véolia – Le Rousset (13790)

Dans la mesure où j'habite non loin de ce site, je serais heureux de pouvoir échanger « si le projet se réalise » avec le chef de chantier.

En espérant que vous obtiendrez les compléments d'informations souhaités et en vous remerciant pour l'attention accordée à nos observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Positionnement de la fédération SEPANSO sur l'énergie Photovoltaïque

1.- Stratégie générale.

Conformément à notre Plate-forme « Energie », la SEPANSO approuve dans son principe le développement du recours à l'énergie photo-voltaïque, l'une des plus intéressantes des énergies dites « renouvelables » (ENR).

Il n'en demeure pas moins que, à la fois pour la mise en œuvre de l'étape industrielle de cette énergie, et pour son développement ensuite sur le terrain, cette énergie, comme les autres, pose un certain nombre de problèmes environnementaux que notre fédération est résolue à faire prendre en considération « en amont », c'est-à-dire avant que les contradictions entre son développement et les impératifs écologiques ne rendent plus difficile leur résolution.

Cela est d'autant plus important que le développement - récent en France - de cette énergie se fait de façon ambiguë. En effet, on ne peut que constater que pour certaines entreprises - nous visons en particulier celle qui a tout fait dans le passé pour empêcher le recours aux énergies renouvelables, mais qui aujourd'hui, investit à marche forcée et sans aucune réflexion sur les dimensions environnementales de la question - c'est-à-dire EDF, ces questions sont insuffisamment prises en compte. Les exemples abondent d'un passage du « tout sauf les ENR » - au profit d'un méga-développement du nucléaire - à ce que nous considérons comme une simple opération de « greenwashing » (ou ajout d'un complément d'ENR pour des questions d'image de l'entreprise dans le public) plutôt qu'une opération visant à un véritable développement durable

Par ailleurs, ne saurions oublier que le plus grand gisement énergétique potentiel réside dans les économies d'énergie. Et qu'au sein même des débats du Grenelle de l'Environnement, le groupe en charge du dossier « Energie-Climat » a inscrit dans ses priorités une réduction impérative de la consommation énergétique française. Or bien au contraire, tout est fait pour que le recours aux ENR ne constitue pas un substitut à une part de cette consommation globale, mais un apport complémentaire permettant de poursuivre la fuite en avant consumériste.

D'autre part, la logique qui sous-tend le développement du photovoltaïque par les entreprises concernées répond en priorité à la meilleure rentabilisation possible de l'investissement - rentabilisation au sens « classique » de l'entreprise actuelle, mais malheureusement aux dépens de l'environnement. En clair, le mode d'installation est choisi pour être le plus facile à raccorder au réseau existant, malgré les problèmes posés. Les sites choisis sont donc le plus proches possibles des lignes HT du Réseau d'EDF, à laquelle la loi fait obligation de racheter

l'énergie ainsi produite. Un schéma qui convient parfaitement à EDF, laquelle a conçu son système de distribution en privilégiant la concentration maximale des systèmes de production – le nucléaire étant à cet égard le plus accompli. Cette philosophie conduit donc les entreprises – à commencer par EDF-Energies Renouvelables – à choisir délibérément des espaces à la fois proches des lignes, et présentant le minimum de contraintes techniques : à savoir des espaces plats et dégagés, c'est-à-dire des espaces consacrés jusqu'à présent à l'agriculture ou à la forêt. En effet, le système actuel des prix de rachat favorise paradoxalement le mode le moins efficace d'installation (voir Journal de l'Environnement, 15 Mai 2008), cad un système non intégré en toiture.(2)

2.- Exemples aquitains.

La région aquitaine s'inscrit actuellement de façon parfaite dans cette logique industrielle. Trois projets sont en cours : celui de Losse-Gabardan, dans les Landes, et deux à Cestas, en Gironde. Une troisième réalisation les a précédé dans cette logique : celle de Martillac, près de Bordeaux. Dans ce cas, l'entreprise (la firme Exosun) vise à maximiser le rendement énergétique de l'installation en équipant les capteurs de « suiveurs solaires » - dits « trackers », en jargon professionnel – qui permettent aux capteurs de « suivre » le soleil tout au long de la journée, et d'obtenir ainsi un rendement supérieur de 30% à celui de capteurs fixes (1)

La conséquence de ce choix est de conduire l'entreprise à défricher – ou neutraliser biologiquement – une superficie « normalement » consacrée à la biomasse. Or on le sait, celle-ci, et surtout dans le cas de la forêt, est un des moyens de neutraliser l'émission de CO₂, cad d'avoir un impact positif sur l'effet de serre. Les scientifiques parlent à ce sujet de « puits de carbone ». Toute substitution d'une installation industrielle à un « puits de carbone » est certes positive en terme de fourniture d'énergie, mais négative en terme de bilan carbone.

Or les surfaces concernées sont considérables. Si le projet initial de Losse est limité à 13 ha, mais avec une extension probable bien plus forte, ceux de Cestas impacteront au total 320 ha.

Quels sont les chiffres ?

Centrale de Martillac.

Cette centrale, expérimentale (société Exosun), couvre 3.500 m² de terrain, mais avec un « suivi solaire » par trackers (voir supra), assurant un rendement supérieur de 30% à celui d'une centrale à capteurs fixes. On corrigera donc les chiffres des exemples suivants en soulignant l'intérêt dans le bilan carbone final de la solution Martillac – mais on ne dispose pas encore des chiffres en final.

Centrale de Gabardan

- Emissions CO2 évitées : estimées (Bureau d'étude Abies) à 800t/an, soit 16.000 t sur les 20 premières années d'exploitation.
- Emissions liées au défrichage (estimation INRA Bordeaux-Ephyse) : masse de CO2 libérée par le défrichage (biomasse pins, humus, etc) 400t/an.

Masse de CO2 non stockée par la forêt de pins évaluée à 169t/an.

Soit un total sur les 20 premières années de 11.380 t

Bilan final de + 5.620 t évitées en principe. Ceci dit, les incertitudes aussi bien sur les données d'émission que sur celles du défrichage sont telles que de l'avis même des experts (y compris l'ADEME), le calcul du bilan final est probablement prématuré. Les deux (émissions évitées et émissions liées au défrichage) étant du même ordre de grandeur.

Ce projet se rapprochera en final de celui de Cestas (ci-après), puisqu'il est prévu qu'à terme, il occupera environ 300 ha. Donc on rejoint les ordres de grandeur évoqués ci-après.

Centrales de Cestas

En appliquant le même type de raisonnement et les mêmes chiffres, on voit que pour Cestas, on change d'échelle. On passe à 280.000 t émises, et à 369.000 t évitées. Mais là encore, le problème demeure des incertitudes sur les données exactes.

Toutefois, il faut rajouter qu'à Cestas, il y a pléthore de toitures d'entrepôts disponibles pour une installation intégrée (une centaine d'ha). Par contre, cette solution a été retenue, par exemple dans le cas de la centrale de Moers ((3) Allemagne – Riedel Recycling – 9.500 m2 sur un toit d'ancienne halle à charbon !), de celle de Saint-Aunès (Montpellier) (4), et de celle de Laudun (Gard) qui est le plus grand toit solaire d'Europe (54.000 m2) (5)

La Fédération SEPANSO ne peut que constater que le bilan final de telles installations, s'il présente un bilan carbone théoriquement positif, mais dont on vient de rappeler le caractère approximatif souligné par l'ADEME elle-même, ne tient absolument pas compte d'autres dimensions environnementales importantes :

- de la perte de biodiversité et de terres agricoles disponibles qui accompagnera la destruction de surfaces considérables agricoles ou forestières (6)
- des risques de dommages collatéraux portés à certains espaces ou ressources : le cas de Cestas est particulièrement exemplaire de la réaction inappropriée d'une municipalité à un projet de ce genre. La centrale (de 60 ha) projetée par EDF-Energies Nouvelles concerne en effet un *Espace Boisé à Conserver* (EBC), ce qui suppose une modification du POS, que le Conseil Municipal a accepté en procédure simplifiée. Ce qui revient à balayer d'un trait de plume le souci patrimonial et environnemental justifié dont avait fait preuve en son temps la dite municipalité. De même, la SEPANSO Landes a souligné les problèmes éventuels qui seraient posés par la proximité de Zones Natura 2000 pour la centrale de Losse-Gabardan, ainsi que par les impacts sur les aquifères.

En fin de compte, la préservation des espaces naturels concernés passe vraiment à la trappe, alors que d'autres solutions existent.

3.- Impacts environnementaux.

C'est pourquoi la Fédération SEPANSO considère que les projets photovoltaïques affectant des espaces naturels ne sont acceptables que s'il n'existe pas de solution alternative pouvant intégrer les capteurs aux toitures des bâtiments industriels, commerciaux, et/ou publics, ou autres projets de type « ombrières » de parking, tel celui proposé par Fonroche à Agen (et récompensé au Salon International des Energies Renouvelables de Montpellier (7)). Dans le but de sauvegarder au maximum friches, zones agricoles, et forêts, leur biodiversité, et leur intérêt climatique et socio-économique.

Cette question est d'autant plus importante que le passage de la tempête Klaus a fragilisé de façon très importante la forêt aquitaine, en particulier dans le département des Landes. Les milieux forestiers auront assurément beaucoup de mal à se relever de ce nouveau coup, survenant juste dix ans après la tempête de 1999. Ainsi que cela a été rappelé lors de la réunion du Groupe de travail sur les énergies renouvelables à la DRIRE Aquitaine, le 10 Décembre 2008, « *la rémunération du foncier est 15 fois plus importante que le revenu forestier, et 25 fois plus importante que le revenu agricole* ». Et, rajoutaient les experts, « *la plupart des intervenants se trouvent ainsi dans une logique de marché et profitent de ces aubaines* » (8) On peut comprendre en effet que la tentation soit grande de céder très vite à la pression des promoteurs du Photovoltaïque « *au sol* », au lieu de restaurer les puits de carbone forestiers au rendement ainsi ébranlé et rendu incertain par les aléas climatiques. Tout, au contraire, doit être fait pour privilégier une telle restauration.

Un autre problème reste en suspens : celui de la fabrication puis du recyclage des panneaux solaires. Des chercheurs américains viennent de mesurer, pour la première fois, la teneur atmosphérique d'un puissant gaz à effet de serre non pris en compte dans les négociations internationales de réduction des émissions - alors que son pouvoir de réchauffement est 17 000 fois plus élevé que celui du CO₂. Le trifluorure d'azote (NF₃) est présent dans l'atmosphère à de si faibles concentrations qu'il avait été jusqu'ici impossible de l'évaluer. Cet obstacle a été levé par Ray Weiss et ses collègues de la Scripps Institution of Oceanography (université de Californie à San Diego), dont les résultats ont paru le 31 octobre 2008 dans la revue *Geophysical Research Letters*. Les constats sont alarmants :

La concentration dans l'atmosphère du trifluorure d'azote a été multipliée par 30 depuis 1978. Il participe aujourd'hui à 0.15% du réchauffement climatique d'origine anthropique. Mais sa rémanence dans l'atmosphère est 5 fois plus importante que celle du CO₂. Ironie de l'industrie : il est utilisé comme substitut à certains hydrocarbures perfluorés considérés comme gaz à effet de serre. Et il sert à la fabrication de circuits intégrés, d'écrans à cristaux liquides et ...*des cellules des panneaux photovoltaïques*. Lesdits chercheurs demandent donc logiquement à ce que le trifluorure d'azote figure sur la liste des gaz à effet de serre et soit pris en compte dans les négociations sur le climat. (9)

Ceci dit, on est surpris d'une incompréhension qui semble se développer entre l'approche de l'Administration et celle des Associations de Protection de l'Environnement. Une note parue

dans le Journal de l'Environnement (21 janvier 2009, (10)) signale la « surprise » du Ministère (MEEDDAT) devant la réaction associative, « *puisque beaucoup plus d'associations attirent l'attention sur le photovoltaïque intégré au bâti, qui a un impact visuel plus fort que celui au sol* ». On serait intéressés de savoir de quelles associations il s'agit, car cela ressemble fort à la réaction des anti-éoliens protecteurs du « paysage » ! Quant aux associations environnementales, attachées à la sobriété énergétique, à la prise en compte impérative des atteintes au climat, et à la protection de la biodiversité, elles ne trouvent et n'expriment aucune réserve sur le « visuel » intégré au bâti ! Il nous paraît là qu'il s'agit davantage d'un fantasme passéiste des développeurs de « l'équipement » ou des Architectes des Bâtiments de France, pour lesquels parfois, une simple baie de toiture est un sacrilège inacceptable. Certes, il y a un impact visuel, mais la SEPANSO et, probablement, la plupart des ONG environnementales, considèrent qu'à choisir entre la critique des toitures avec Photovoltaïque intégré et lutte contre le Changement Climatique et/ou protection de la biodiversité, la logique s'impose en faveur de ces dernières..

Enfin, répétons que tout effort visant au développement des ENR doit s'accompagner – ne serait-ce que pour éviter le recours à des centrales à énergies fossiles, en particulier à gaz naturel – d'un effort de réduction des consommations, classé à l'unanimité comme une priorité par le Groupe 1 (Energie-Climat) du Grenelle de l'Environnement.

A cet égard, les leçons des « chocs pétroliers » des années 73 et 79 n'ont manifestement toujours pas été tirées. Le choix de la **sobriété énergétique**, qui devrait s'imposer désormais en raison du changement climatique, reste toujours écarté, conduisant à une fuite en avant technologique qui comporte énormément d'incertitudes, et qui est, dans sa réalité, en contradiction totale avec les principes qui ont conclu le Grenelle de l'Environnement.

(1) Une centrale solaire pilote à Martillac, près de Bordeaux – Futura.Sciences, 27 octobre 2008

(2) Des freins au développement du photovoltaïque en France – Journal de l'Environnement, 15 Mai 2008

(3) Une centrale solaire intégrée de 9500 m² en Allemagne –Pro.Envir.Com, 7 Novembre 2008

(4) Inauguration d'une centrale photovoltaïque à Montpellier – Batiactu, 13 Juin 2008

(5) La plus grande toiture photovoltaïque d'Europe sera française – Batiactu, 16 Avril 2008

(6) Interview Pr Vacher, Ouest-France 21 Janvier 2009

(7) Sud-Ouest, 14 Janvier 2009

(8) CR Groupe de travail sur les Energies Renouvelables, 2009/0401-6437 MCV/FM du 8 Janvier 2009

(9) Croissance exponentielle pour un GES à très fort pouvoir de réchauffement – « Le Monde », 28 Octobre 2008

(10) Centrales photovoltaïques au sol : la crainte de la trame grise - Journal de l'Environnement, 21 Janvier 2009